Commencement d'incendie. — Hier à 4 heures du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré dans l'atelier préparatoire à la filature Ravinet et Grysez et Cie.

A la suite d'un échauffement des coussinets, les étoupes prirent feu et communiquèrent à l'atelier. Il a été éteint aussitôt par des ouvriers de l'usine.

PAS-DE-CALAIS

La loi sur les délégués mineurs

Le syndicat des mineurs du Pas-de-Calais se propose, dit-on, de délégner plusieurs de ses membres pour remercier MM. les députés Déprez et Haynaut du concours actif qu'ils ont prêté, tant à la Chambre que dans les commissions, au projet qui vient d'être voté sur les délégués mineurs.

Accident à l'Ecole du Génie à Arras

Un soldat noyé

Un déplorable accident s'est produit lundi matin à l'école régimentaire du génie.

Un soldat originaire de Paris, Armand Tourjanne, âgé de 22 ans, travaillait à la construction d'un pont mobile quand, par suite d'un faux mouvement, il fut précipité à l'eau.

Deux sapeurs, les nommés Casson et Chaussecond, essayèrent, mais vainement, de lui porter secours. Casson, aux jambes duquel Tourjanne s'était cramponné, faillit même rester au fond de l'eau.

Quelques minutes après, on retirait Lecorps de Tourjanne : malgré des soins immédiats, il fut impossible de le ramener.

Tourjanne était un engagé volontaire de la classe 1889, très bien noté et estimé de ses chefs.

INCENDIE A RÉTY

Une victime

Un incendie, dû à l'imprudence des enfants du sieur Harnoux, s'est déclaré dans une étable appartenant à Mademoiselle, au hameau de Vermont, commune de Réty. Les enfants avaient mis le feu en jouant avec des allumettes.

Sous les décombres, on a retrouvé le cadavre de l'un d'eux, Philogone, âgé de 5 ans, complètement carbonisé.

La perte, pour les dégâts matériels, s'élève à 300 francs.

Non assuré.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Douai

Dans sa dernière audience, le tribunal a jugé les affaires suivantes :

Le nommé Lucien Cogez a volé 10 sacs de paille coupée au préjudice de son patron, M. Hulot, cultivateur à Douai. Il a pris la fuite. Il est condamné par défaut à 6 mois de prison.

Le nommé Achille Laurent, marchand de tissus à Reims, âgé de 39 ans, avait été condamné à un an de prison pour abus de confiance par le Tribunal de Valenciennes.

Ayant interjeté appel, il était conduit de brigade en brigade. De passage à *Aniche*, il a tenté de s'évader de la chambre de sûreté où on l'avait enfermé pour passer la nuit. Il est condamné pour cette tentative d'évasion à 2 mois de prison, sans confusion avec la peine prononcée par le tribunal de Valenciennes.

Jules Wiart et François Delplanque, de Pecquencourt, ont été arrêtés en flagrant délit de fraude. Ils sont condamnés chacun à 5 mois de prison et à 5265 fr., valeur de la marchandise.

Désiré Mel, de Cantin, agent d'un petit bétaillard, trouvait très amusant d'aller se suspendre à la sonnette de M. le Maire. Irrité par celui-ci d'aller se coucher, il en voulut tirer quelque ré compense, son tapage : conduit au poste, il se répandit en outrages contre le maire. Il est condamné à 15 jours de prison pour outrages, 5 jours pour tapage nocturne et 5 francs d'amende pour ivresse.

Jules Blanchelle, manœuvre, âgé de 25 ans, a été trouvé complètement ivre en cours d'assises. Il a été placé dans ainsi que deux personnes requises par le garde pour désorganiser l'audience.

Il est condamné à 15 jours de prison et 15 francs d'amende.

— Mathieu Bertrand est un ivrogne incorrigible. C'est encore pour ivresse qu'il est condamné à un mois de prison et 16 francs d'amende.

— Deux individus comparaissent pour vagabondage. Le premier est un nommé Bonnet, dit Henri Hendecourt : il a six condamnations à son casier et a été expulsé. Quatre mois de prison.

Le second se nomme Edmond Gaillard, dit Gaillard, né à Douai, 37 ans, 24 condamnations. Le tribunal le condamne à 6 mois de prison et lui fait entrevoir la relégation pour la prochaine comparution.

Jules Mormouset, de Flines-les-Raches, est un fraudeur de profession. Il a déjà comparu pour portage de tabac et de cafés. Il a subi deux vingtaines de condamnations. Il est condamné à 3 mois de prison, 500 fr. d'amende et 5 ans d'interdiction de séjour. Le président l'avertit aussi que la relégation le guette de très près.

Deux vagrants, Ernest Bessé et Delplanque, de Douai, ont brisé les vitres des vases chez M. Chevalier Louis, cabaretier à Douchy. Ils ont aussi portés coups à ce dernier qui, dans un commencement, 6 jours de prison sont infligés à Delplanque, 15 jours à Bessé.

Charles Dechy, d'Aniche, a exercé la force de son poing sur laisier Achille Amiot. Il est condamné à 50 fr. d'amende.

Cour d'assises du Pas-de-Calais. — Par ordonnance de M. le premier président de la cour d'appel de Douai, la date de l'ouverture de la session de deuxième trimestre des assises du Pas-de-Calais, a été fixée au lundi 30 juin prochain.

Cette session sera présidée par M. Hannotin, conseiller à la Cour d'appel de Douai, qui aura pour assesseurs MM. Lambert-Lagrée et Dufresne, juges au tribunal civil de Saint-Omer.

FAITS DIVERS

A LA MARTINIQUE

Une excursion dans l'île. — Richesse de la végétation tropicale.

Saint-Pierre, 6 avril 1890. — Je viens de passer quelques jours à Fort-de-France, pour que je ne puis résister au plaisir de vous envoyer sur ce sujet, enchanteur et trop peu connu quelques détails caractéristiques.

Saint-Pierre, la métropole commerciale des Antilles, apparaît au voyageur sous un ruisselement de verdure, au fond d'une rade magnifique et dans le plus admirable décor, unies d'une végétation tropicale extraordinaire.

Ces montagnes sont presque à pic et la vue de cette merveilleuse forêt vierge de plusieurs centaines de mètres de hauteur qui semble vouloir écraser la ville de toute description.

Une promenade pittoresque.

J'ai visité les sites plus remarquables de la Martinique et ma curiosité n'a pas été déçue. Un coche de Saint-Pierre à Fort-de-France, à travers les roches sauvages et les forêts encore vierges de l'intérieur de l'île, est d'un pittoresque achevé. J'ai fait une excursion charmante aux Eaux chaudes de Fort-de-France.

Mais ma visite la plus intéressante a été pour les plantations Saint-James, qui sont les plus belles et les plus pittoresques de toutes les Antilles. Elles ont été visitées par obligé de tous les étrangers qui arrivent à Saint-Pierre.

Ces plantations commencent sur les sommets mêmes qui dominent et commandent la ville de Saint-Pierre. Elles s'aperçoivent de la ville et de la rade; de la haute mer le coup d'œil s'élargit et embrasse un panorama magnifique. Elles forment un vaste territoire que l'on parcourt à cheval dans tous les sens avec l'un des administrateurs, M. E. R., suivi de plusieurs amis, tous négociants distingués de Saint-Pierre, tous heureux de montrer à un européen ces magnifiques plantations de cannes à sucre qui s'étendent à perte de vue.

Nous arrivons aux établissements industriels en suivant un chemin qui serpente le long de la montagne. Ce chemin suspendu dans le vide à plusieurs centaines de mètres au-dessus de l'abîme, au fond duquel on aperçoit les eaux rapides de la rivière est extrêmement pittoresque. A un moment, au brusque contour de la montagne, on découvre un kilomètre environ, au fond de la vallée, *Fort-de-France*, ensemble des sucreries et rhumeries de Saint-James.

Ces établissements, *posés au fond d'une superbe et profonde vallée, au milieu d'une végétation tropicale luxuriante, entourés de grandes allées de cocotiers et de palmiers qui descendent de chaque côté de la montagne, offrent une des vues les plus belles qu'il soit donné d'admirer aux Antilles.*

Le Morne-Rouge-Cheval, avec son pitons élevé, le Morne Bouteiller, du nom d'une des deux rivières qui coulent dans les plantations offrent également des points de vue fort remarquables.

Un village indien

Enfin, le village indien et nègre de Saint-James, avec ses rues bordées de cases, sous un feuillage de cocotiers et d'arbres de toutes espèces et abritant une nombreuse population, qui vit à demeure fixe sur les plantations St-James, m'a vivement intéressé.

J'ai vu là les spécimens les plus curieux de la race indienne et j'ai pris le croquis de plusieurs femmes et jeunes filles d'une rare beauté.

Ces plantations dont l'origine est fort ancienne sont historiques. Précédemment dénommées « Trouvaillant », elles étaient en possession, dès le gouvernement de 1700, de l'ordre des frères de la Charité. Elles ne changèrent de mains qu'en 1802, lors de la reprise de la Martinique par les Français.

Elles furent déclarées bien national et propriété de l'Etat, aux termes de l'arrêté du capitaine général du préfet colonial, en date du 6 nivôse an XI (27 décembre 1802).

Enfin, le gouvernement métropolitain en fit don à la colonie par ordonnance royale du 13 août 1825.

Elles sont devenues en dernier ressort la propriété de la célèbre Société qui a répandu et fait connaître dans le monde entier Hutun Saint-James, qui, considérable dans toutes les Martiniquais peuvent s'énorgueillir et être fier. Comme le disait, en effet, l'un des plus importants rhumiers de Saint-Pierre, « l'avenir de notre pays est dans les mains bienfaisantes Apphaussons donc aux efforts et au succès de tous ceux dont la courageuse initiative contribue à la prospérité du pays. »

Je vous engage à étudier cette question des rhums, qui est vitale pour l'avenir de nos colonies des Antilles.

A LA ROQUETTE

Vodable, l'assassin de la rue Basfroi, condamné à mort le 9 mai, occupe à la prison de la Roquette la cellule n° 1.

L'attitude du condamné est des plus tranquilles, bien qu'il ne paraisse se faire d'illusions sur le sort qui l'attend.

D'ailleurs, il mange volontiers bon et mange beaucoup puisque la plupart des condamnés à mort et il dînait avant-hier à M. Beaugrenier qui fait bien son ministère de l'aumônier qu'on lui donne.

Il dort également fort bien ; bonne, manger dormir, tel semble en effet, son principal souci.

SAVON POMPADOUR MAUBERT
aux Fleurs fraîches

Nouvelles à la Main

Dans un hôtel.

Un pickpocket entre à pas de loup dans la chambre d'un voyageur, qui venait de rentrer.

— Ah! pardon, dit-il en criant vivement la bourse qu'il venait d'enlever.

Un petit garçon dit à Pauline qui les confesse :

« Mon père, je m'accuse d'avoir fait un pied de nez à mon oncle Rosalie.

Le père, étonné, interrompt la confession :

« Comment, mon enfant, vous êtes le neveu de ma sœur Rosalie?

« Mais non : seulement, comme je vous appelle mon père, je croyais qu'il fallait appeler votre sœur ma tante ! »

BAUDE-MAISON.

Programmes des Spectacles-Concerts

Cosmorama photographie nouvant. — Rue de la Gare, 24 (joignant l'hôtel Verrallle). — Ouvert de 10 heures du matin à 10 heures du soir.

Du 23 au 29 mai. — La Suisse.

PETITE CORRESPONDANCE

D. A Gréz. — Une guerre victorieuse peut seule annuler le traité de Francfort.

A. R. en Calcau. — Nous ferons des recherches et vous renseignerons sous peu.

LE FACTEUR.

CONVOCATIONS

La commission administrative de l'Abeille, priée les sociétaires d'assister à la réunion générale qui aura lieu aujourd'hui mardi à 8 heures du soir, dans la salle (estaminet Dornez, place Ste-Elisabeth).

La réunion est obligatoire au rue du Festival de Tourcoing.

— Les membres du Tri-ensemble unitaire des travailleurs sont priés de se rendre qui aura lieu le samedi 23 courant, pressant importance.

Ordre du jour : Réorganisation de cette géné-
Les ouvriers teinturiers et apprêteurs qui dépendent de la chambre syndicale sont priés de faire inscrire chez M. Guillaume Serruys, au Barylon, rue du Grand Chemin.

— Les ouvriers peigneurs. — Tous les ouvriers peigneurs de Roubaix et de Tourcoing sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche prochain, à quatre heures du soir, aux Trois Rois Estaire, rue Neuve, 61.

Ordre du jour : Formation d'une chambre syndicale.

— Chambre syndicale des ouvriers mécaniciens de Roubaix et environs. — Les ouvriers mécaniciens inscrits au nom comme membres de la chambre syndicale sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 25 courant, à quatre heures très précises, au marchal de Coyghem, Grand Rue, 131.

Ordre du jour : 1° Rapport de la commission ; 2° Discussion des articles du règlement ; 3° Collecteur à domicile ; 4° Questions diverses.

N. B. — A partir du 25 de ce mois, le règlement sera affiché dans la salle des réunions afin que les intéressés puissent prendre connaissance des réservations s'il y a lieu.

— Tous les ouvriers teinturiers et apprêteurs sont convoqués à une Bourse du Travail, rue de la Bienfaisance, 5, à 8 heures du soir, pour la formation de la Coopérative l'Avenir, rue des Arts, 5.

Ordre du jour : Question du syndicat.

Il y a urgence.

STATISTIQUE DE ROUBAIX

Naissances du 22 mai

Anna Vandeqoulet, rue de Soubise, sous-Saint-Jean, 18. — Lucien Allaire, rue des Arts, 5. — Alfred Dubois, rue Blanchemaille, 30. — Paul Peers, rue Beaumont, 48. — Léopold De Naegel, rue Wallon. — *Robert François, rue Tilleul prolongé.* — Amand Paruys, rue du Chemin de fer, 44. — Clémence Dubarle, rue Gambetta, 61. — Georges Devos, rue l'Epeule. — André Charlot, rue du Curoir, 60.

Du 23

Jules Pauwels, rue St-Antoine. — Madeleine Hennesse, rue Beaurewaert, 82. — Edmond Astiers rue Longue-Haie. — Madeleine Weytens, rue Jean Ibert, 18. — Maurice Lebeau, rue de Crétz, 29. — René Berton, boulevard de Strasbourg, 65. — Marguerite Stacke, rue de France, 67. — Emile Mullier, rue des Lignes, 1.

Décès du 22 mai

Pélédine Catel, 61 ans, rue Archimède, 12. — Joséphine Langlet, 70 ans, rue Lannoy, 265. — Adolphine Fédérique, 60 ans, rue Houbrechts, 33. — Weiss, présenté sans vie. — Elisa Lenard, 53 ans, rue Lecroix. — Julie Delfosse, 3 ans, rue Devienne, 58.

Du 23

Théodore Hannart, 64 ans, rue d'Inkermann, 91. — Auguste Morin, 55 ans, rue de Bellevue. — Jules Desempertoire, 4 mois, rue d'Alger. — Jean Duvemetz, 18 ans, rue Jemmapes, 8. — Jean Vorbrugge, 3 mois, rue Vauban. — Blanche Debiens, 4 mois, rue de Courtrai, 3. — Virginie Sauvalle, 4 jours, rue Magenta, 20. — Adolphe Gheldin, 30 ans, rue Perbet. — Jeanne Delbecque, 19 ans, boulevard de Strasbourg, 15. — Donatien Destombes, 36 ans, rue de Fives, 3.

Mariages du 22 mai

Entre : Arthur Demeyer, 27 ans, comptable et Marie Rovacet, 22 ans, sans profession. — Camille Gotlob, 21 ans, ouvrier en laine et Marie Dupont Leclercq, 27 ans, blanchisseuse. — Carl Siegrist, 28 ans, tonneau et Annette Sechi, ouvrière.

OBIT

Les personnes qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre d'invitation d'assister à FORT SOLENNEL ANNIVERSAIRE qui sera célébré en l'église de Saint-Roch-Roubaix, le 26 mai 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur

Pierre-Jean-Baptiste DESRUMAUX

Veuf de Dame Pélédine DELPLANQUE

Décédé à Roubaix, le 22 mai 1890, à l'âge de soixante-douze ans, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

De la part de :

M. et Mme Alphonse Desrumaux-Parvaque.
M. et Mme Léon Desrumaux-Delfosse.
M. et Mme Emile Desrumaux-Hay.
M. et Mme Alfred Desrumaux-Verriest.
M. et Mme Zéphirin Meurisse-Desrumaux.

STATISTIQUE DE TOURCOING

Naissances du 22 mai

Edouard Cau, rue Lakerke. — Alphonse Leclercq Pont-de-Neuville. — Adolphe Petit, rue St-Hubert. — Marie Desmonet, à la Marlière. — Robert Lebaube, rue Neuve. — Louis Lisabeth, rue de Dunkerque.

Mariages

Alfred Malieu, 23 ans, contre-maître et Julia Turpin, 21 ans, sans profession.

Décès du 22 mai

Jeanne Leclercq, 1 an 4 mois 21 jours, rue de la Latte. — Julie Masse, 74 ans 10 mois, sans profession, rue Neuve. — Pierre Lefebvre, 72 ans, ébéniste, 14 ans 11 mois, sans profession, Grande-Place.

BIBLIOGRAPHIE

Notre ami et concitoyen, M. Alph. Capon, dont nous ses dernières parutes un nouveau volume très remarquable intitulé : *Poètes de Flandre.*

On y trouve cette, avec verve et talent, les légendes, épopées, contes et traditions populaires et gestes historiques de Flandre.

Ce bel ouvrage artistique sera d'un grand intérêt local et régional.

On peut souscrire à l'avance à la Librairie Centrale de l'*Echo du Nord*. Prix : 3 francs.

NE PAS ACHETER d'articles de ménage et d'éclairage avant d'avoir visité les magasins de **La Ménagère**, Maison CARON frère et sœur, Grande-Place, 7, Lille.

La maison n'a aucune succursale.

A LA MAISON CONFIANCE
Boulevard A. BARTHE, 2, Roubaix.
6 Rue Neuve, 6 Tourcoing
Ouverte 4 jours seulement
19 avril au 19 mai
Vêtements sur mesure, Pardessus, Pantalons, Chemises, Cravates, Bonneterie, Chapeaux, Casquettes, Chaussures, Cache-nez, Gants, Parapluies, Cannes, Valises, Malles, Sacs de voyage, Articles de Paris, Articles de Pêche, Articles de Chasse, Articles de Fumeurs, Articles de Voyage, Articles de Ménage, Articles de Bureau, Articles de Jardinage